Le geste qui sauve

O.F. n° : **93830429983**

Agréé Carsat

Organisme

Audit – Conseil –Formation

Secourisme

Incendie Evacuation

Risques Psycho Sociaux

Habilitation Electrique

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68
Laurent Gori : 06.89.32.28.87

legestequisauve@gmail.com
www.legestequisauve.com

Le geste qui sauve, organisme fondé en 2012, agréé CARSAT, s'appuie sur des **formateurs de formateurs**, de **20 ans d'expérience** dans le domaine de l'audit, du conseil, de la formation, et de la création de stages personnalisés.

De plus afin d'optimiser la qualité de ces interventions, **Le geste qui sauve s'appuie** sur :

- Directeurs d'Entreprises, Directeurs de Ressources Humaines pour la partie « conseil en gestion de personnel »,
- Médecins, Médecins Psychologue du Travail pour la partie « physiologie et psychologie »
- Sapeurs-Pompiers, Responsables de sécurité pour la partie « sécurité et prévention »

A l'écoute de ces partenaires, **Le geste qui sauve** vous propose des formations dépendant de l'INRS et du Ministère de l'Intérieur, et s'engage à **s'adapter**, à **personnaliser** des actions de formations dont vous avez **besoin** afin que votre **entreprise**, par l'intermédiaire de vos salariés, **progresse** et se développe dans le paysage économique.

Le geste qui sauve s'engage dans une démarche de **qualité**, de **fidélité**, et de **confiance** envers les différents **partenaires**.

Le geste qui sauve, s'occupe pour vous de la gestion et le suivi des formations concernant la sécurité de votre entreprise.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68
Laurent Gori : 06.89.32.28.87
legestequisauve@gmail.com
www.legestequisauve.com

Sommaire

Domaine professionnel

	Secourisme	
	Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale)…….	*I.1*
	Sauveteur Secouriste du Travail (recyclage)…..…… ..	*I.2*
	Utilisation d'un défibrillateur …… ….……..	*I.3*
	Incendie	
	Manipulation d'extincteur……..…….	*II.1*
	Equipier de première intervention (ESI)……..…	*II.2*
	Equipier de seconde intervention (EPI)……...	*II.3*
	Module évacuation ……..…….	*II.4*
	Risques Psycho-sociaux (réalisée par un médecin psychologue du travail)	
	Gestion du stress……..…..	*III.1*
	Le harcèlement au travail……..…	*III.2*
	L'épuisement professionnel……..…..	*III.3*
	Gestion de l'agressivité……..……..…..	*III.4*
	La retraite : vers un nouveau départ……..…..	*III.5*
	La gestion du stress……..…	*III.7*
	Supervision collectives…… …… ..…..…..	*III.8*
	Formateur aux risques psycho-sociaux……...	*III.9*
	Débriefing psychologique après agression……..…	*III.10*
	Habilitation électrique	
	Habilitation électrique pour personnel non électricien… ….	*IV.1*
	Habilitation électrique pour personnel électricien…….……..	*IV.3*
	C.A.C.E.S.	
	Cariste……..…	*V.1*
	Engin de chantier ……..…	*V.3*
	P.E.M.P. ……..…	*V.4*
	Divers	
	Sensibilisation aux risques chimiques……..	*VI.1*
	Document unique d'évaluation des risques professionnels	*VI.2*
	Gestes et Posture……	*VI.3*
	Geste et Posture et amélioration des conditions de travail..	*VI.4*
	Travail en hauteur ……..	*VI.5*

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68
Laurent Gori : 06.89.32.28.87
legestequisauve@gmail.com
www.legestequisauve.com

Domaine tous public

	Accidents Domestiques……..	*VII.1*
	Prévention et Secours Civique de Niveau 1 (PSC1)……..	*VII.2*
	Appeler, Masser, Défibriller (A.M.D.)……	*VII.3*
	Initiation aux premiers secours……..	*VII.4*
	Premiers Secours à l'Enfant……..	*VII.5*

Sauveteur Secouriste du Travail

(Formation Initiale)

Art. R. 4226-16 du Code du Travail

« … en l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades … »

Objectifs **:** Acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, protéger et porter secours dans le cadre de son activité professionnelle

Public concerné **:** Tous salariés d'entreprise.

Nombre de stagiaires **:** 12 maximum

Durée **:** 12 heures sur 2 jours

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

La formation de Sauveteur Secouriste du Travail donne droit à la délivrance d'une carte officielle.

Quelle est la validité de cette formation ?

Un recyclage est obligatoire tous les 24 mois pour conserver la qualification SST

Le programme de formation :

Thème 1 : Le sauvetage secourisme du travail
Thème 2 **:** Rechercher les risques persistants pour protéger
Thème 3 **:** De « protéger » a « prévenir » (analyse de situation de travail en rapport avec le secteur d'activité par des photos / films)
Thème 4 : Examiner la victime et faire alerter
Thème 5 **:** De « faire alerter » à « informer »
Thème 6 : Secourir

Evaluation des SST :
Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé **« Fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST »** et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Sauveteur Secouriste du Travail

(Recyclage)

Objectif: Maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :
- Protéger la victime et les témoins.
- Alerter les secours d'urgence adaptés.
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

Public concerné: tous les salariés des entreprises publiques ou privées, les membres des CHSCT. Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être recyclé dans les 24 mois qui suivent sa formation initiale. Les recyclages suivants se font tous les 24 mois (le millésime du timbre de recyclage sert de référence).

Pré-requis: être détenteur du certificat SST à jour

Durée: 7 heures de face à face pédagogique obligatoires, tous les 24 mois après le premier recyclage.

Nombre de participants: groupe de 4 à 10 personnes.

Programme de la formation :

- Révision des gestes de secours

- Évaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.

Évaluation **:** évaluation continue tout au long de la formation et délivrance d'un timbre de recyclage SST.

Cadre legislatif : Le Recyclage rentre dans le cadre de la formation professionnelle et dans le droit individuel à la formation (DIF).

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Utilisation d'un défibrillateur

Décret du 4 mai 2007

« Les défibrillateurs automatisés externes sont utilisables par les personnes qui ne sont pas des professionnels de santé ou du secours… »

Objectif général **:** A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Appeler rapidement les services d'urgence
- Effectuer un Massage cardiaque efficace
- Réaliser une Défibrillation précoce

Public concerne **:** Tout employé dont l'entreprise possède un défibrillateur.

Durée **:** 1h 30min

Nombre de participants **:** 10 participants maximum

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
La formation « Utilisation d'un Défibrillateur » ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?
Les séances d'entraînement pratique doivent avoir lieu au moins tous les ans

Programme de la formation **:**

- Reconnaître les signes d'un arrêt cardiaque
- Passer une alerte aux services d'urgence
- Effectuer un Massage cardiaque efficace
- Pose correcte d'un DAE ou DSA
- Réaliser une Défibrillation précoce

Evaluation **:** Evaluation continue tout au long de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Manipulation d'extincteurs

Art. R. 232-12-17 du code du travail
Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel…

Objectifs **:** Etre formé à la sécurité incendie et à la manipulation des moyens de première intervention, et être en mesure de combattre tout départ d'incendie.

Public concerné : Tout le personnel ayant l'occasion inopinée d'utiliser un extincteur

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Durée : 1 à 4 heures

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

La formation à l'utilisation des extincteurs ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?

Les séances d'entraînement pratique doivent avoir lieu au moins tous les ans

Le programme de formation :

Théorie	*Pratique*
- La réglementation - L'alerte - Le feu : causes et conséquences d'un incendie - Le triangle du feu - Les classes de feux - L'alarme - Information sur vos consignes de sécurité interne - Les différents types d'extincteurs et leurs rôles - Les règles de sécurité sur les extincteurs	- Réaction sur un début d'incendie simulé (générateur de flammes) - Application des consignes de sécurité - Reconnaissance et mode d'emploi de l'extincteur**.**

Moyens pédagogiques

Programme assuré par des personnes qualifiés (ex : pompier)
La partie pratique se fait au contact d'un générateur de flammes à gaz en utilisant des extincteurs à eau - additif et CO2.

Evaluation

Evaluation continue tout au long de la formation

Equipier de première intervention

– EPI –

Objectifs **:** Renforcer les témoins du début de l'incendie avec les moyens d'intervention disponibles sur place.
Coordonnent éventuellement avec d'autres équipiers et ils sont susceptibles de guider les secours extérieurs et de faire un rapport de la situation.

Public concerné : Personnel et opérateur ayant une responsabilité dans la mise en œuvre des moyens de première intervention. Encadrement et membres du CHSC.

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Durée **:** 4 heures à 1 journée

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

La formation d'Equipier première intervention ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?

Les séances d'entraînement pratique doivent avoir lieu au moins tous les ans.

Le programme de formation :

Théorique	Pratique
- Le feu, l'incendie ; - La prévention : les causes de l'incendie ; - Les conséquences des incendies ; - La combustion ; la propagation ; - Les classes de feu ; - Les agents extincteurs et es différents extincteurs ; - Les Robinets d'Incendie Armés ; - Les moyens de secours internes à l'entreprise ; - Les consignes de sécurité et d'évacuation	-- Visites et reconnaissance en local des moyens de secours de l'entreprise ; - Réaction sur un début d'incendie simulé (générateur de flamme); - La mise en œuvre des moyens d'extinction (extincteur, robinet d'incendie armé) ;

Moyens pédagogiques

Programme assuré par des personnes qualifiés (ex : pompier)
La partie pratique se fait au contact d'un générateur de flammes à gaz en utilisant des extincteurs à eau - additif, CO_2 et robinets d'incendie armés.

Evaluation

Evaluation continue tout au long de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Equipier de seconde intervention

– ESI –

Objectifs **:** Avoir la connaissance des différentes étapes d'une intervention coordonnée en équipes.
Mettre en œuvre tout type d'équipement d'extinction (lance, générateur de mousse…).
Etre communément appelés « pompiers d'entreprise ».

Public concerné : Personnel et opérateur ayant une responsabilité dans la mise en œuvre des moyens d'extinction..

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Durée **:** 4 heures

Pré Requis :
Avoir suivi la formation Equipier première intervention.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
La formation d'ESI ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?
Les séances d'entraînement pratique doivent avoir lieu au moins tous les 6 mois.

Le programme de formation :

Théorique	Pratique
- Le feu, l'incendie ; - Les agents extincteurs ; - Les mousses - Le foisonnement et le rendement - Les moyens de secours internes à l'entreprise - Le matériel de seconde intervention;	-- Visites et reconnaissance en local des moyens de secours de l'entreprise ; - Réaction sur un début d'incendie simulé - La mise en œuvre des moyens d'extinction de seconde intervention

Moyens pédagogiques
Programme assuré par des personnes qualifiés (ex : pompier)
La partie pratique se fait au contact d'un générateur de flammes à gaz en utilisant des extincteurs à eau - additif, CO_2, robinets d'incendie armés et matériel d'extinction spécifique à l'entreprise

Evaluation
Evaluation continue tout au long de la formation

Module évacuation

Art. R. 232-12-21 du code du travail
La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels le personnel apprend à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires…

Objectifs : D'obtenir un comportement efficace et salutaire lors de l'évacuation des locaux en cas d'incendie, de façon à assurer leur propre sauvegarde et à faciliter l'intervention des secours.

Public concerné : Ensemble du personnel de l'entreprise.

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Durée : 4 heures.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
La formation au module d'évacuation ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?
Les séances d'entraînement pratique, validant les procédures, doivent avoir lieu tous les 6 mois

Le programme de formation :
Théorique :
- La réglementation
- L'alarme - L'alerte
- Aspect général des problèmes d'évacuation, le comportement humain
- Le personnel chargé de l'évacuation : désignation, mission, rôle (guide-file, serre-file)
- Les plans d'évacuation
- Les consignes de sécurité

Pratique :
- Reconnaissance des cheminements et du point de rassemblement
- Exercice réel d'évacuation

Moyens pédagogiques
Programme assuré par des personnes qualifiés (ex : pompier)

Evaluation
Evaluation continue tout au long de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Gestion du stress

De la simple stimulation à l'épuisement

Objectifs :
- Apprendre à décoder des situations pouvant être génératrice d'émotions négatives
- Savoir évaluer son propre niveau de stress
- Apprendre à y répondre de manière adaptée vers un retour à l'homéostasie
- Réfléchir et comprendre son environnement physique et relationnel
- Connaître les effets du stress sur la santé (approche physiologique)
- Connaitre des outils pour faire face à des situations stressantes et/ou diminuer les tensions

Public concerné **:** Tout public

Nombre de stagiaires : 6 à 12 maximum

Durée **:** 2 jours

Qualification de l'encadrement :
La formation est assurée par un médecin psychologue du travail.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
Non

Quelle est la validité de cette formation ?
Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les ans

Le programme de formation :

- Études: où en sont les recherches scientifiques?
- Approche générale du stress
- De la simple stimulation à l'épuisement professionnel
- Représentation du stress dans nos sociétés actuelles
- Physiologie du stress
- Les sources du stress
- Les agents stressants et les réactions face au stress
- L'échelle de Holmes et Rahé et autres tests
- Les personnalités à stress
- Le courant systémique
- Les solutions pour faire face à des situations stressantes

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Le harcèlement au travail

Objectifs :
- Connaître et savoir identifier les mécanismes d'un harcèlement moral ou sexuel avéré
- Explorer les difficultés d'une organisation de travail soumises aux contraintes temps/rendement
- Connaître la législation sur le sujet
- Réfléchir à la position de chaque acteur (harceleur/harcelé) dans une relation de travail
- Connaître et s'approprier les outils nécessaires à la mise en place de stratégies préventives et curatives des risques psychosociaux

Public concerné **:** Tout public

Nombre de stagiaires : 6 à 12 maximum

Durée **:** 2 jours

Qualification de l'encadrement :
La formation est assurée par un médecin psychologue du travail.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
Non

Quelle est la validité de cette formation ?
Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les ans

Le programme de formation :

- Approche générale du harcèlement
- Harcèlement et cadre réglementaire
- Les mécanismes du harcèlement: des acteurs et une organisation de travail en question
- Les effets néfastes sur la santé de l'individu, du collectif dans le temps
- Quelles sont les ressources possibles pour une victime de harcèlement et/ou d'une personne accusée à tort de harcèlement
- Harcèlement et perversion narcissique
- Comment mettre en place des actions de prévention dans son organisation de travail ?

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

L'épuisement professionnel

(burnout)

Objectifs :
- Connaître et savoir repérer les risques face à l'épuisement professionnel
- Réfléchir aux contraintes imposées par l'organisation de travail et les limites individuelles
- Faciliter la mise en place d'une réflexion autour des enjeux de la qualité de vie au travail
- Savoir construire des stratégies préventives voire curative pour éviter l'épuisement au travail

***Public concerné* :** Tout public

Nombre de stagiaires : 6 à 12 maximum

***Durée* :** 2 jours

Qualification de l'encadrement :
La formation est assurée par un médecin psychologue du travail.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
non

Quelle est la validité de cette formation ?
Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les ans

Le programme de formation :

- Les chiffres en Europe et en France
- Les effets du stress sur la santé
- Définition et tableau clinique (différentiel dépression)
- Epuisement professionnel et santé physique
- Epuisement professionnel et comportements à risque
- Facteurs explicatifs de l'épuisement professionnel
- « Stresseurs professionnels » et épuisement
- Préconisations pour améliorer sa santé et augmenter les résistances individuelles

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Gestion de l'agressivité et de la violence

Objectifs :
- Comprendre les mécanismes en jeu dans toute relation
- Décoder son environnement et les situations à risques
- Prévenir les conflits en adoptant une posture adéquate
- S'affirmer dans la relation
- Connaitre les étapes de la résolution de conflits
- Réfléchir à ses propres limites et ses capacités de récupération

Public concerné : Tout public

Nombre de stagiaires : 6 à 12 maximum

Durée : 2 jours

Qualification de l'encadrement :
La formation est assurée par un médecin psychologue du travail.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
Non

Quelle est la validité de cette formation ?
Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les ans

Le programme de formation :

- Les origines des comportements agressifs et violents
- De la violence verbale à la violence physique, les différentes formes de violences
- Les mécanismes en jeu dans tout échange relationnel
- Décoder les différentes attitudes dans la communication verbale et non-verbale
- La violence dans les groupes
- Les conditions optimales dans la relation pour prévenir des situations conflictuelles
- La résolution de conflits, comment intervenir?
- Quelles solutions pour récupérer après une situation agressive ou violente
- Bilan de la formation et feed back

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

La retraite

Vers un nouveau départ

Objectifs :
- Faire le point sur les possibilités en matière d'évolution en fin de carrière (Bilan de compétences, VAE, etc.)
- Acquérir les bases de la transmission de savoirs et réfléchir à son rôle de tuteur au-delà des objectifs d'entreprise
- Connaître les différentes démarches administratives et préparer son départ de manière sereine
- Appréhender la dimension psychologique dans le changement et s'approprier un nouveau statut
- Réfléchir aux possibles vers une retraite assumée et dynamique (loisirs, entretien physique, sociabilisation, etc.)
- Connaître et réfléchir aux risques liés au vieillissement

***Public concerné* :** Les séniors

Nombre de stagiaires : 6 à 12 maximum

***Durée* :** 3 jours

Qualification de l'encadrement :
La formation est assurée par un médecin psychologue du travail.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
Non

Le programme de formation :
- Le temps des bilans, de la réflexion
- Ressentis et perceptions face à une nouvelle étape de la vie : la retraite
- Faire le point sur son histoire, ses attentes, ses compétences et son projet de vie
- Explorer les possibles en adéquation avec soi-même: loisirs, activité bénévole ou rémunératrice au sein d'une autre activité professionnelle
- Cumul emploi-retraite

- Transmission des savoirs, des compétences et le tutorat
- Comprendre les enjeux du transfert de savoir
- Transférer les savoirs et transmettre l'expérience (modes de transmission, pédagogie, etc.)

D'une vie professionnelle à une vie active, quelles démarches?
- Les nouvelles dispositions légales
- Age légal, retraite complémentaire, pré-retraite et départ anticipé

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

- Du salaire à la pension de retraite de base et complémentaire pour les différents régimes
- Protéger de son patrimoine

Retraite et bien-être: comment préserver son capital santé?
- Maintenir sa forme physique et mentale
- Tendre vers l'équilibre grâce à une bonne hygiène de vie
- Prévenir les risques liés au vieillissement

La gestion du stress

Chez l'intervenant social face à un public en difficulté

Objectifs :
- Connaître les effets du stress sur la santé (approche physiologique)
- Savoir évaluer son propre niveau de stress
- Apprendre à décoder des situations pouvant être génératrice d'émotions négatives et plus précisément chez des usagers en grande difficulté
- Mieux communiquer et s'affirmer dans la relation d'aide
- Connaitre des outils pour prévenir et/ou faire face à des situations stressantes

***Public concerné* :** Travailleurs sociaux qualifiés

Nombre de stagiaires : 6 à 12 maximum

***Durée* :** 3 jours

Qualification de l'encadrement :
La formation est assurée par un médecin psychologue du travail.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
Non

Quelle est la validité de cette formation ?
Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les ans

Le programme de formation :

- Approche générale du stress
- De la stimulation ponctuelle à l'épuisement professionnel (burnout)
- Les agents stressants et les réactions face au stress, pas tous égaux
- Addictions, violences, troubles de la personnalité : la relation d'aide auprès d'un public fragilisé
- Vers une meilleure communication pour prévenir des situations stressantes voire anxiogènes
- De l'évaluation de son propre niveau de stress à celui de son environnement, quels outils ?
- Analyse de pratiques, retour d'expériences
- Bilan de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Supervision collectives

Analyses de pratiques professionnelles

Objectifs :
- Adopter une démarche de réflexion sur sa posture et ses pratiques d'accompagnement
- Développer et améliorer son professionnalisme
- Renforcer ses compétences et les adapter de manière adéquate en fonction des situations
- Approfondir sa réflexion sur les différentes dimensions des métiers de l'accompagnement
- Développer ses capacités de travail en équipe
- Prévenir les situations de souffrance (stress, conflits, etc.)

***Public concerné* :** Intervenants en relation d'aide (travailleurs sociaux, infirmiers, formateurs, enseignants…), professions dites « à risques » (policiers, gendarmes, militaires, agents de sécurité…), et personnel d'encadrement

Nombre de stagiaires : 6 à 12 maximum

***Durée* :** à définir selon la demande d'intervention

Qualification de l'encadrement :
La formation est assurée par un médecin psychologue du travail.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
Non

Quelle est la validité de cette formation ?
Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les ans

Dispositif de travail :

- Au début de chaque séance, les participants expriment leurs besoins quant à des situations professionnelles vécues récentes ou non, leurs ressentis liés à l'activité de travail
- Le cadre de travail est défini ensemble en fonction de ces besoins
- Le travail s'effectue via la demande exprimée par les membres du groupe grâce à des échanges, croisements/association des idées, mise en situation, etc.
- Le rôle du superviseur est de faciliter la parole de chacun, de réguler les échanges et de proposer des pistes nouvelles de réflexion quand nécessaire
- L'analyse des pratiques permet l'enrichissement de la réflexion et du travail grâce aux vécus différents de chaque membre du groupe mais aussi grâce à l'éclairage professionnel et théorique du superviseur « psychologue »

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Formateur

Risque Psycho Sociaux

art. L. 4644-1 du Code du travail du 1er juillet 2012

L' entreprise, quel que soit son effectif, doit choisir un ou plusieurs salariés pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

Cette désignation devra être effective au 1er juillet 2012…

Objectifs :

- Former un responsable sécurité

Le responsable sécurité sera capable de :

- Acquérir et connaître la culture des risques psycho sociaux
- S'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.
- Mettre en place un protocole de sécurité
- Reconnaître une situation de stress au travail
- Savoir gérer du stress, de l'agressivité et du harcèlement
- Former du personnel, au sein de son établissement, face aux risques psychosociaux et les prévenir.

Public concerné : Chef de service, Personnel de l'encadrement…

Nombre de stagiaires : 6 à 12 personnes

Durée **:** 3 jours

Qualification de l'encadrement :

La formation est assurée par un médecin psychologue du travail.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

Non

Quelle est la validité de cette formation ?

Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les ans.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Débriefing psychologique

Après agression

Objectifs : Prendre en charge, par un médecin psychologue du travail, le(s) personne(s) agressée(s) lors de leur temps de travail afin de réduire leur traumatisme.
Il s'agit d'un groupe de parole.

***Public concerné* :** Personnes agressées

Nombre de participants : 1 à 12 personnes agressées (si le nombre est supérieur à 12, le débriefing sera réalisé en sous-groupe).

Quand réaliser ce débriefing ?
Ce débriefing post traumatique sera réalisé dans les 3 ou 4 jours, sur le lieu de travail, après l'agression.
Les personnes agressées seront écoutées en groupe, puis individuellement.
Une synthèse sera effectuée avec le personnel de l'encadrement de l'établissement.
Un suivi psychologique pourra être réalisé ultérieurement à raison de 3 à 5 entretiens.

***Durée* :** 1 à 2 heures suivant le nombre de personnes

Qualification de l'encadrement :
Le débriefing est assuré par un médecin psychologue du travail.

Habilitation électrique
Personnel non électricien

Décret n° 88-1056 du 14/11/1988 – Art. 48 1

. L'employeur ne peut confier les travaux ou opérations sur des installations électriques ou à proximité de conducteurs nus ou sous tension, qu'à des personnes qualifiées pour les effectuer et possédant une connaissance des règles de sécurité en matière électrique adaptée aux travaux ou opérations à effectuer…

Objectifs : Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique ; connaitre les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleurs conditions de sécurité.

Les différents types d'habilitation électrique – Personnel non électricien :

- HO-HOV-BO Chargé de chantier
- HO-HOV-BO
- BE Manœuvre
- BS
- HE Manœuvre en HTA

Public concerné : Personnel non électricien travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre non électrique.

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Durée : Spécifique à l'habilitation

Le programme de formation :

Module Tronc commun N°1
- Les grandeurs électriques
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les différents DOMAINES DE TENSION.
-Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.
-Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.
- Le principe d'une HABILITATION.
- Définition des symboles d'HABILITATION.
- Les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL.
- Les équipements de protection collective et leur fonction
- La ZONE DE TRAVAIL
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.

- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
- Les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique

Module Exécutants de travaux d'ordre non électrique
Spécifique à l'habilitation

ÉVALUATION : Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

Habilitation électrique

Personnel électricien

Objectifs : Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique ; connaitre les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électriques sous tension dans les meilleurs conditions de sécurité

Les différents types d'habilitation électrique – Personnel électricien :

- B1-B1V-B2-B2V-B2V Essai
- BC
- BC-B1-B1V-B2-B2V
- BE Essai
- BE Mesurage – BE Vérification
- BR
- H1-H1V-H2-H2V-H2V Essai en HTA
- H1-H1V-H2-H2V-H2V Essai en HTB
- HC en HTA
- HC en HTB
- HE Essai en HTA
- HE Manœuvre en HTB
- HE Mesurage – HE Vérification en HTA

Public concerné : Personnel électricien travaillant dans un environnement des risques électriques et/ou réalisant exclusivement des travaux d'ordre électrique et/ou des manœuvres permises.

Pré-requis: connaissance en électricité.

Nombre de stagiaires : 12 maximum

Durée : Spécifique à l'habilitation

Le programme de formation :

Test de connaissance en électricité : (attention si le niveau n'est pas suffisant la personne ne pourra suivre la formation)

Module Tronc commun N°2

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
- Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.

- Le principe d'une HABILITATION.
- La définition des symboles d'HABILITATION.
- Les rôles de chacun.
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE) et préciser le déroulement des OPERATIONS de VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- La conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.

Module Interventions
Spécifique à chaque habilitation

ÉVALUATION : Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 12/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.

C.A.C.E.S.*

– Cariste –

Art. R 233-13-19 du code du Travail

« La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. »

Recommandation R 389 de l'I.N.R.S.

La conduite des chariots ne doit être confiée qu'à des conducteurs dont les connaissances ont été reconnues par "un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des chariots".

Catégories :

- 1 (transpalette à conducteur porté de moins de 1 m.)
- 3 (chariot élévateur frontal d'une capacité inférieur ou égal à 6 t.)
- 4 (chariot élévateur frontal d'une capacité supérieur à 6 t.)
- 5 (chariot élévateur latéral jusqu'à 12 m)

Objectifs : Permettre aux stagiaires de connaître les règles de sécurité dans la conduite du chariot.

Public concerné : Toute personne devant conduire un chariot automoteur de manutention et ayant la capacité physique nécessaire (tests visuels et auditifs)..

Nombre de stagiaires : 6 stagiaires maximum.

Durée :

	Formation initiale	Recyclage
Autorisation de conduite	2 jours	1 jours
C.A.C.E.S.	3 jours	2 jours

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

L'autorisation de conduite est une habilitation délivrée par l'employeur.
Le C.A.C.E.S. est un certificat délivré à l'utilisateur

Quelle est la validité de cette formation ?

Cette formation a une durée de validité de 5 ans.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Le programme de formation :

Théorique	Pratique
La Sécurité : Prévention des risques - Les dispositifs de sécurité - Les risques liés à : la circulation, la manutention, au gerbage/dégerbage - Les règles de sécurité à respecter :dans la circulation, dans la manutention, dans le transport des produits - La responsabilité du cariste - Les instances et organismes de prévention - Les règles d'équilibre/la plaque de charge - Les interdictions Le chariot : Caractéristiques techniques Vérifications/entretien - Généralités	Circulation à vide en ligne droite AV/AR Circulation à vide en virage AV/AR Circulation en pente avec et sans charge Circulation en charge en ligne droite AV/AR Circulation en charge en virage AV/AR Mise en stock sur palettier avec gerbage et dégerbage Examen pratique sur circuit

Evaluation

Pour l'autorisation de conduite : Evaluation théorique et pratique.
Pour le C.A.C.E.S. : évaluation théorique et pratique certifiée par un organisme national certifié.

* C.A.C.E.S. : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

C.A.C.E.S.

Engins de chantier

Recommandation R 372 M de l'I.N.R.S.

La conduite des engins visés par le présent texte ne doit être confiée qu'à des conducteurs dont l'aptitude a été reconnue par un « certificat d'aptitude à la conduite en sécurité » d'engin de chantier.

Catégories :

- 1 Tracteur et petit engin de chantier (tracteur agricole, …)
- 2 Engin d'extraction et/ou de chargement à déplacement séquentiel (pelles, …)
- 4 Engin de chargement à déplacement alternatif (chargeuse, …)
- 9 Engin de manutention (chariot élévateur, …)

Objectifs : Apprendre aux stagiaires à utiliser en sécurité les différents types d'engins de chantier.

Public concerné : Toute personne devant utiliser ce type d'engin et ayant la capacité physique nécessaire (tests visuels et auditifs).

Nombre de stagiaires : 6 stagiaires maximum

Durée :

	Formation initiale	Recyclage
Autorisation de conduite	2 jours	1 jours
C.A.C.E.S.	3 jours	2 jours

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

L'autorisation de conduite est une habilitation délivrée par l'employeur.
Le C.A.C.E.S. est un certificat délivré à l'utilisateur

Quelle est la validité de cette formation ?

Cette formation a une durée de validité de 10 ans.

Le programme de formation :

Théorique	Pratique
- Devoirs / responsabilités du conducteur d'engins - Instances et organismes de prévention - Règles générales de sécurité - Technologie de l'engin - Prise de poste / fin de poste - Règles spécifiques à ce type d'engin - Règles de commandement	- Vérifications journalières - Circulation - Prise et dépose de charges - Gerbage et dégerbage (pour les manuscopique) - Opérations de fin de poste

Evaluation

Pour l'autorisation de conduite : Evaluation théorique et pratique
Pour le C.A.C.E.S. : évaluation théorique et pratique certifiée par un organisme national certifié.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

C.A.C.E.S.

Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes

Recommandation R 386 de l'I.N.R.S.

La manœuvre de PEMP visées par le présent texte ne doit être confiée qu'à des opérateurs dont l'aptitude est reconnue par un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des PEMP.

Objectifs : Permettre aux stagiaires d'utiliser efficacement et en sécurité les plateformes élévatrice mobile de personnes

Public concerné : Toute personne devant utiliser ce type d'engin et ayant la capacité physique nécessaire (aptitude au travail en hauteur).

Nombre de stagiaires : 6 stagiaires maximum

Durée :

	Formation initiale	Recyclage
Autorisation de conduite	2 jours	1 jours
C.A.C.E.S.	3 jours	2 jours

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

L'autorisation de conduite est une habilitation délivrée par l'employeur.
Le C.A.C.E.S. est un certificat délivré à l'utilisateur.

Quelle est la validité de cette formation ?

Cette formation a une durée de validité de 5 ans.

Le programme de formation :

Théorique	Pratique
- Règles et Responsabilités de l'utilisateur - Les accidents liés à l'utilisation de ce type d'engin - Les différentes catégories d'engin et leur technologie - Instructions générales d'utilisation - Instructions particulières d'utilisation - Instructions et consignes Encadrement/Opérateurs - Règles et consignes pour le secours	- A la prise de poste - En fin de poste - Déplacement - Interventions et travaux en hauteur - Intervention des secours

Evaluation

Pour l'autorisation de conduite : Evaluation théorique et pratique
Pour le C.A.C.E.S. : évaluation théorique et pratique certifiée par un organisme national certifié.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

C

Sensibilisation à la prévention des Risques Chimiques

Objectifs : Connaître les risques liés à l'utilisation de substances chimiques et les moyens de s'en protéger

Public concerné : Tous salariés susceptibles d'être en contact avec des produits chimiques.

Nombre de stagiaires : 10 stagiaires maximum

Durée : 4 heures

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
La formation à la sensibilisation aux risques chimiques ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?
Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les ans

Le programme de formation :

Théorique
- Généralités
- Point réglementaire
- Identification des risques
- Les systèmes d'information
- La prévention et la protection
- Les conduites à tenir

Evaluation
Evaluation continue tout au long de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

DOCUMENT UNIQUE

D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 :

Il rend obligatoire pour toute entreprise, de transcrire dans le Document Unique les résultats de l'évaluation des risques. Le Document Unique est un inventaire des risques dans chaque unité de travail. Il doit être mis à jour au moins une fois par an mais aussi …

Objectifs : Evaluer les risques professionnels, s'inscrire dans une démarche de progrès qui permet, à tout moment, de repérer les risques importants dans l'entreprise et d'élaborer des plans d'actions.

Entreprise concernée : Toutes les entreprises ayant au moins un salarié.

Que représente le document unique ?

Ensemble de documents élaborés par le chef d'établissement permettant de :

- Recenser les dangers potentiels.
- Evaluer les risques encourus par chacun.
- Planifier les mesures préventives.
- en vue de réduire les risques professionnels

Quelle est la validité de ce document ?

Elle doit être faite au minimum 1 fois par an.
Cependant, elle est systématique :

- S'il y a une modification d'une unité de travail.
- De nouveaux éléments modifiant l'évaluation des risques.

Quelles personnes pourront consulter le document unique

Le Document Unique doit être tenu à la disposition :

- Des représentants du personnel
- Du Médecin du Travail
- Des agents de l'Inspection du Travail
- Des agents de contrôle de la Sécurité Sociale
- Du Médecin Inspecteur du Travail
- Des salariés

Gestes et Posture

Art R.4541-8 du Code du Travail

L'employeur doit faire bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte des manutentions manuelles d'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations.

Objectifs : A l'issue de la formation, le participant doit être capable de repérer les mouvements susceptibles d'être à l'origine de douleurs dorsales, d'effectuer un mouvement en respectant son dos.

Public concerné : Toutes personnes exerçant une activité physique au sein de l'entreprise.

Nombre de stagiaires : 12 stagiaires maximum

Durée **:** 4 heures.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

La formation au geste et posture ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?

Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les deux ans

Le programme de formation :

Théorique

- La prise en charge d'un accident du travail
- Anatomie
- Les différentes pathologies du dos

Pratique

- Exercice en accord avec l'activité des salariés.

Evaluation :

Evaluation continue tout au long de la formation.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Gestes et Posture

Et amélioration des conditions du travail

Objectifs : A l'issue de la formation, le participant doit être capable de repérer les mouvements susceptibles d'être à l'origine de douleurs dorsales, d'effectuer un mouvement en respectant son dos et d'apporter des idées pour les aménagements de postes de travail.

***Public concerné* :** Toutes personnes exerçant une activité physique au sein de l'entreprise.

Nombre de stagiaires : 12 stagiaires maximum

***Durée* :** 7 heures.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
La formation au geste et posture ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?
Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les deux ans

Le programme de formation :

Théorique

- Les différents accidents du travail
- La prévention et le mécanisme de l'accident du travail (Analyse de situation de travail à l'aide de photos / films)
- Les statistiques
- Physiologie
- Les principes de base de manutention
- Conseils au quotidien

Pratique

- Exercice en accord avec l'activité des salariés.
- Analyse des conditions de travail

Evaluation :
Evaluation continue tout au long de la formation.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Travail en hauteur

Les dispositions législatives et réglementaires spécifiques au travail en hauteur sont essentiellement contenues dans le Code du travail. Le risque de chute de hauteur, comme tout autre risque auquel un travailleur peut-être exposé dans le cadre de son activité, est visé par les dispositions générales du Code du travail (articles L. 4121-1 à 5).

Objectifs : A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable :
- utiliser les EPI (Equipements de Protection Individuel) adaptés aux différents systèmes de protection en place
- d'installer et se déplacer à l'aide des protections provisoires
- connaître les limites d'utilisation des dispositifs de protection provisoire
- citer le phénomène « accentogène » et « l'organisation des secours »

Public concerné : Toutes personnes exerçant une activité en hauteur utilisant des EPI

Nombre de stagiaires : 8 stagiaires maximum

Durée : 21 heures soit 3 jours.

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?

La formation au travail en hauteur donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?

Un maintien et actualisation des acquis doivent avoir lieu au moins tous les deux ans

Le programme de formation :

Théorie	Pratique
- Présentation et utilisation du matériel en situation maquette, notions d'ancrage et de mécanique - Contexte réglementaire, les décrets concernants les EPI - Décret du 1er janvier 2004 – Le droit de retrait	- Connaissance et étude des limites d'utilisations des dispositifs de maintien au travail et d'arrêt des chutes - Apprentissage des techniques de déplacement - Différencier les équipements fixes des équipements provisoires - Maintien au travail et système d'arrêt des chutes - Connaissance des ancrages pour les lignes de vie - Réalisation des amarrages en situation maquette - Etude des techniques de chevillage - Prévention des risques et organisation des secours

Evaluation :

Evaluation continue tout au long de la formation.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Accidents Domestiques

Objectif general **:** A l'issue de la formation, le stagiaire doit être capable de repérer une source d'accidents domestiques, supprimer la cause et avoir une attitude adaptée afin de les éviter.

Public concerne **:** Toutes personnes désirant être sensibilisées aux accidents domestiques.

Duree **:** 2h

Nombre de participants **:** 10 participants maximum

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
Non

Quelle est la validité de cette formation ?
Permanente

Programme de la formation **:**

Théorie :

- Introduction / Sensibilisation
- La cuisine
- La chambre d'enfant
- La salle de bain
- Le jardin
- Le garage
- Conclusion

Evaluation **:** Evaluation continue tout au long de la formation.

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Prévention et Secours Civique

Niveau 1 – PSC1

Cette formation s'inscrit dans la nomenclature nationale des formations des citoyens acteurs de sécurité civile. Le PSC1 rentre dans le cadre de la formation professionnelle et dans le droit individuel à la formation (DIF).

Objectif général **:** A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :
- Protéger la victime et les témoins
- Alerter les secours d'urgence adaptés
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Public concerne **:** Tout citoyen de plus de 10 ans qui souhaite devenir un citoyen acteur de sécurité civile à part entière.

Durée **:** 7 heures

Nombre de participants **:** 10 participants maximum

Programme de la formation **:**
1- La protection
2- L'alerte
3- La victime s'étouffe
4- La victime saigne abondamment
5- La victime est inconsciente
6- La victime ne respire pas (la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation automatisée externe)
7 - La victime se plaint d'un malaise
8 - La victime se plaint après un traumatisme
9. Cas concrets de synthèse

Evaluation **:** Evaluation continue tout au long de la formation

Quelle est la validité de cette formation ?

Un maintien et actualisation des acquis est conseillé pour les personnes dont le PSC1 est une obligation dans le cadre de leur activité (arrêté du 24 Mai 2000)

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Appeler, Masser, Défibriller

(A.M.D.)

La législation française autorise désormais toute personne, même non médecin, à utiliser un défibrillateur automatisé externe (DAE) sur une personne victime d'un arrêt cardiaque, lui permettant de sauver une vie même avant l'arrivée des secours.

Objectif general **:** A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Appeler rapidement les services d'urgence (15 ou 18)
- Effectuer un Massage cardiaque efficace
- Réaliser une Défibrillation précoce

Public concerne **:** Tout citoyen de plus de 10 ans qui souhaite devenir un citoyen acteur de sécurité civile à part entière.

Durée **:** 1h 30min

Nombre de participants **:** 10 participants maximum

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
La formation AMD ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?
Les séances d'entraînement pratique doivent avoir lieu au moins tous les ans

Programme de la formation **:**

- Reconnaître les signes d'un arrêt cardiaque
- Passer une alerte aux services d'urgence
- Effectuer un Massage cardiaque efficace
- Pose correcte d'un DAE ou DSA
- Réaliser une Défibrillation précoce

Evaluation **:** Evaluation continue tout au long de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Initiation aux premiers secours

Objectif general **:** A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours.

Public concerne **:** Formation qui cible plus particulièrement les associations sportives qui désirent faire découvrir le secourisme à ses adhérents.

Durée **:** de 2h à 4h

Nombre de participants **:** 10 participants maximum

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
La formation IPS ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation**.**

Quelle est la validité de cette formation ?
Cette formation est un tremplin et doit permettre aux personnes qui désirent approfondir les gestes de premiers secours à passer le niveau supérieur (PSC1).

Programme de la formation **:**
Programme établi avec les responsables de la structure

Evaluation : Evaluation continue tout au long de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Premiers Secours à l'Enfant

Objectif general **:** A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours adaptés aux enfants et nourrissons.

Public concerne **:** Formation qui cible plus particulièrement les personnes travaillant avec les enfants, les parents ou les grands parents.

Durée **:** de 2h à 4h

Nombre de participants **:** 10 participants maximum

Cette formation débouche-t-elle sur l'obtention d'un diplôme officiel ?
La formation Premiers Secours à l'Enfant ne débouche pas sur un diplôme officiel mais elle donne droit à une attestation de formation.

Quelle est la validité de cette formation ?
Cette formation est un tremplin et doit permettre aux personnes qui désirent approfondir les gestes de premiers secours à passer le niveau supérieur (PSC1).

Programme de la formation **:**

- Protéger
- Examiner
- Alerter
- La victime s'étouffe et présente des gènes respiratoires
- La victime ne répond pas, respire
- La victime ne répond pas, ne respire plus

Evaluation **:** Evaluation continue tout au long de la formation

Bruno Bothier : 07.60.38.91.68 **legestequisauve@gmail.com**
Laurent Gori : 06.89.32.28.87 **www.legestequisauve.com**

Formations

Professionnels et Particuliers

Le geste qui sauve

Résidence campagne la source
Quartier le tuf
83170 Tourves

Bruno Bothier : 07 60 38 91 68
Laurent Gori : 06 89 32 28 87

legestequisauve@gmail.com
www.legestequisauve.com

Association loi 1901
Agréé CARSAT

N° SIRET : 539 993 550 00018
N° d'organisme formateur : 93830429983
A.P.E. 9499Z